



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 67399

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les capacités d'accueil en établissement spécialisé des enfants victimes d'un handicap. Les commissions départementales de l'éducation spéciale orientent les enfants vers des SESSAD, IME et autres établissements d'accueil pour enfants handicapés. Sur la foi des notifications reçues, les parents pensent alors qu'ils sont compris, soutenus, aidés, dans les épreuves qu'ils traversent. Ils reprennent un peu d'espoir. Il n'en est malheureusement rien. Leur parcours du combattant ne fait que se poursuivre. Les établissements concernés et censés accueillir ces enfants n'ont pas de place et la liste d'attente est excessivement longue. Il leur faut attendre plusieurs années au cours desquelles, l'enfant grandissant, tout le bénéfice d'une bonne orientation se trouve irrémédiablement gâché. Ce sont des parents qui sont contraints de quitter leur emploi pour s'occuper seul de leur enfant, des difficultés financières, des soeurs et des frères qui en souffrent et qui s'en trouvent perturbés dans leur évolution. Plusieurs années au cours desquelles, des familles entières qui n'en peuvent plus se déchirent et explosent. La Journée de solidarité doit permettre de dégager 800 millions d'euros pour les personnes handicapées. Ces moyens sont essentiels pour améliorer la situation de ces familles. Mais il ne faudrait pas que les bonnes intentions soient aliénées par des audits, bilans, rapports, et autres évaluations diverses, toutes aussi inutiles les unes que les autres tant nous en connaissons déjà les conclusions et qui font trop souvent perdre un temps précieux. Loin des lenteurs et des tracasseries administratives, il y a véritablement urgence et il faut maintenant agir. Dans ce contexte, il lui demande quelles sont les mesures d'urgence qu'il ne manquera pas de prendre pour apporter des réponses locales concrètes au plus vite et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67399

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6120